

Au Ségur de la Santé, le SMPS est force de propositions pour les cadres paramédicaux

Pendant cette pandémie ils furent reconnus comme étant les chefs d'orchestre des réorganisations au sein des services de soins ... Cette reconnaissance doit passer par une avancée significative.

Voici les mesures phares portées par le SMPS lors des négociations organisées dans le cadre du Ségur de la Santé.

Sur la rémunération :

- ✦ Des grilles indemnitaires attractives (supérieures à celles d'IDE) pour inciter celles et ceux qui souhaitent exercer des fonctions de management.
- ✦ La reconnaissance financière des Faisant Fonction (attribution NBI, prime assistant de pôle par exemple).
- ✦ La création d'un grade de classe supérieure pour les CS et les CSS.
- ✦ La mise en place d'une prime d'exercice territorial.
- ✦ La révision des modalités d'indemnisation des astreintes et des gardes permettant d'assurer la permanence de l'encadrement.

Du management :

- ✦ La formation continue au management dans le cadre du GHT ou des supra GH.

De la gouvernance :

- ✦ La pleine intégration des cadres soignants dans la gouvernance des établissements.

Sur les conditions d'exercice :

- ✦ La mise en place de manière systématique des collèges cadre pour permettre l'expression des cadres l'écoute et le partage entre cadres.

Sur la formation et évolution de carrière :

- ✦ La refonte de la formation des cadres : maintien de la formation sur une année et réel accompagnement professionnalisant des Faisant Fonction.
- ✦ Un mentorat à destination des potentiels et organisation de mini stages pour découvrir le métier de cadre.

Le SMPS AP-HP vous accompagne au quotidien

- ✦ Dans le contexte de l'organisation du concours des cadres supérieurs paramédicaux.
- ✦ Pour attribution uniforme et équitable de la prime aux cadres dans le contexte du Covid-19 sur l'ensemble l'AP-HP.
- ✦ Pour que la prime de tutorat soit accordée à l'ensemble des cadres paramédicaux toutes spécialités confondues et aux faisant fonctions.
- ✦ Pour un accompagnement individuel ou collectif tout au long de la carrière et de manière personnalisée.

AU SEGUR DE LA SANTE LE SMPS PORTE VOTRE PAROLE

➤ Pour plus d'informations ou demandes vous pouvez contacter le SMPS:

Au numéro suivant 06 09 97 20 59

Ou par mail à : smps.ap-hp.ccl@aphp.fr

Retrouvez nous sur : <http://www.smpsante.fr>